

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnement	ale	44382
Date de réception :	Dossier complet le : 29/04/2022	N° d'enregistrement :	
30/03/2022	29/04/2022	2022-0513	
DEDVICE THE RESIDENCE	1. Intitulé du projet		
Défrichement de 1ha 10a 81ca de la parce	Illo section England and its of All Land		
exploitation agricole personnelle	lle section E n°1051 au lieu dit O'MULLANE	sur la commune du DIAMANT en vue	d'une
and the state of agriculture personnelle			
	ט (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou	des) pétitionnaire(s)	
2.1 Personne physique		THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE	
Nom COUTE	Prénom JEAN-MICHE	Ludwide	
2.2 Personne morale		PARTY NAMED IN COLUMN TO PARTY NAMED IN COLUMN	ELECTION OF THE PARTY OF THE PA
Dénomination ou raison sociale			
Nom, prénom et qualité de la personne			
habilitée à représenter la personne morale		Allisian Sant	
RCS / SIRET			-
NC3 / SIKEI	Forme juridic	que	
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligat	oire n°1	
3. Calegorie(s) applicable(s) au fable	au des seuils et critères annexé à l'article	R. 122-2 du code de l'environneme	ent et
	dimensionnement correspondant du proj		2002
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard (Préciser les éventuelles rubriques issues	des seuils et critères de la catégo	rie
47-a	Défrichement d'une superficie de 1ha 10a	01ca	A, erc.)
	Demonerne d'une supernoie de 111a 10a	olca	
NO STORES OF STREET	4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formu			
4.1 Nature du projet, y compris les évent	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.	1 du formulaire	
Déhoisement pour une exploitation assert	dels fravaux de demolition		
beboisement pour une exploitation essen	iellement maraichère et l'élevage de 4 bov	rins , 5 caprins, 10 volailles	
			Description of

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce

formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet	
Développer l'agriculture et l'élevage	
4.2. D. Cartana communicament la projet	
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux	
pussi la contra de de la composición de la contra de la parcelle	
L'arrachage des souches sera réalisé par des engins mécanisés entre avril et décembre 2022	
1848m² bovins	
1848m² caprins	
1848m² volailles	
5535m² plantations	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation	
Elevage et plantation	

4.4 A quelle(s) procédure(s) admin La décision de l'autorité environne	istrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sero mentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autori.	a-t-il soumis ?
Autorisation de défrichement PA PD PC Procédure loi sur l'eau		
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - préciser ndeurs caractéristiques	les unités de mesure utilisées  Valeur(s)  1ha et 1081m² 1ha et 1081m²
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)  d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long. <u>60°5</u>	59'45"W. Lat. 14°28'39"N
Quartier O'MULLANE 97223 LE DIAMANT réf cadastral : section E n°1051		'" Lat°'"_ '" Lat°'"_
4.7 S'agit-il d'une modification/exter	Joignez à votre demande les annexes n° 2 à assion d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été au	e projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

	s par cas, la liste aes siles inte Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
	Le projet se silve-1-11.			
f	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, aunistique et floristique de ype I ou II (ZNIEFF) ?		X	
E	En zone de montagne ?		$\boxtimes$	
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
	Sur le territoire d'une commune littorale ?	×		Le terrain se situe à environ 5km de la côte
_				
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
	Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
	Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
	Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

	×	
	×	
	×	
	$\boxtimes$	
Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
	×	
	×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Déchet vert > enlèvement vers décharge contrôlée Est-il excédentaire X en matériaux?

	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X	
Milieu naturel	Si le projet est situé		

dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il

susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? X

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

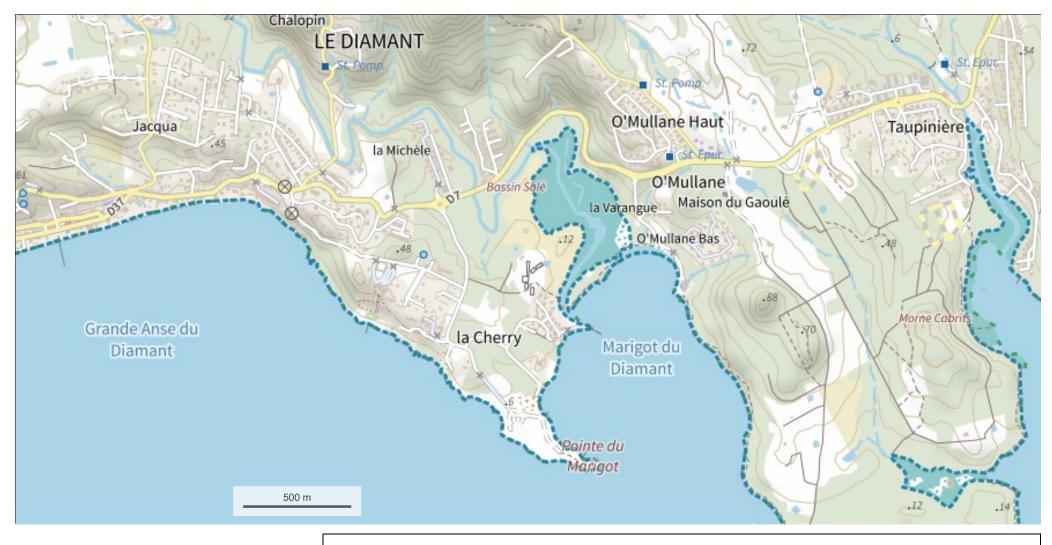
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	modifications sur les activités humaines	×		
	(agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	×		
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ? Non X Si oui, décriv		ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants :	s ou
			Side of the second of the seco	
	nces du projet identific		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?	
			the secret on its to to to the second (01) report on second with the second of the sec	
			respirate to the second of the	

ine	Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effe atifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joind annexe traitant de ces éléments) :	re
	7. Auto-évaluation (facultatif)	n
Αu	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation	11
en	vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
	8 Annexes	
	8. Annexes	
8.	8. Annexes  1 Annexes obligatoires	
8.		
8.	1 Annexes obligatoires Objet	
8.	1 Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	
8.	1 Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	57
8.	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir	57
1	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	X
1	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	57
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou pour les trayaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	X
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	X
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),	X
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), (10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:	X
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	X
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et accomplétées si pécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	X
1 2 3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	X
1 2 3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
1 2 3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	X

8.2 Autres o	innexes volontairement transmises par le maître d'ouvra	ge ou pétitionnaire	
Veuillez cor parties auxo	mpléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes join quelles elles se rattachent	tes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que	les
	Objet		
	9. Engagement et sig	nature	
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X	
Fait à	RIVIERE SALEE	le, 29/03/2022	
Signature			





© IGN 2022 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 61° 00′ 00″ W Latitude : 14° 28′ 43″ N

1 sur 1 01/05/2022 à 21:05





© IGN 2022 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : Latitude : 61° 00′ 13″ W 14° 28′ 56″ N

Département : MARTINIQUE Commune: DIAMANT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : SDIF De la Martinique Hôtel des Finances Route de Cluny SCHOELCHER 97261 97261 FORT DE FRANCE CEDEX tél. 0596595576 -fax 0596597136  $\verb|cdif.fort-de-france@dgfip.finances.gouv.fr|\\$ 

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Section : E Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/5000 Échelle d'édition : 1/2000

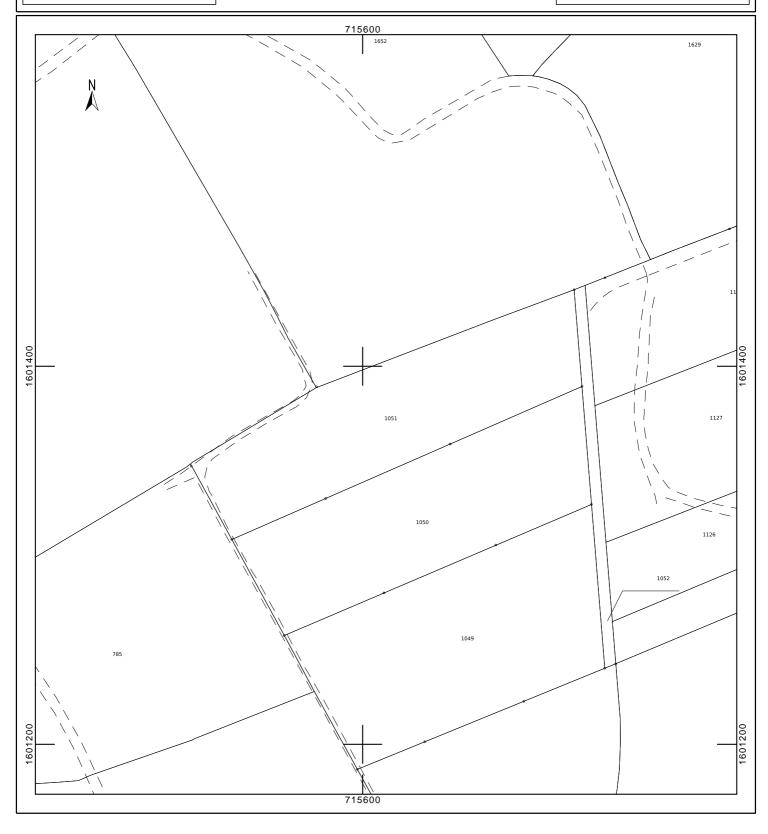
Date d'édition : 05/04/2022 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection :

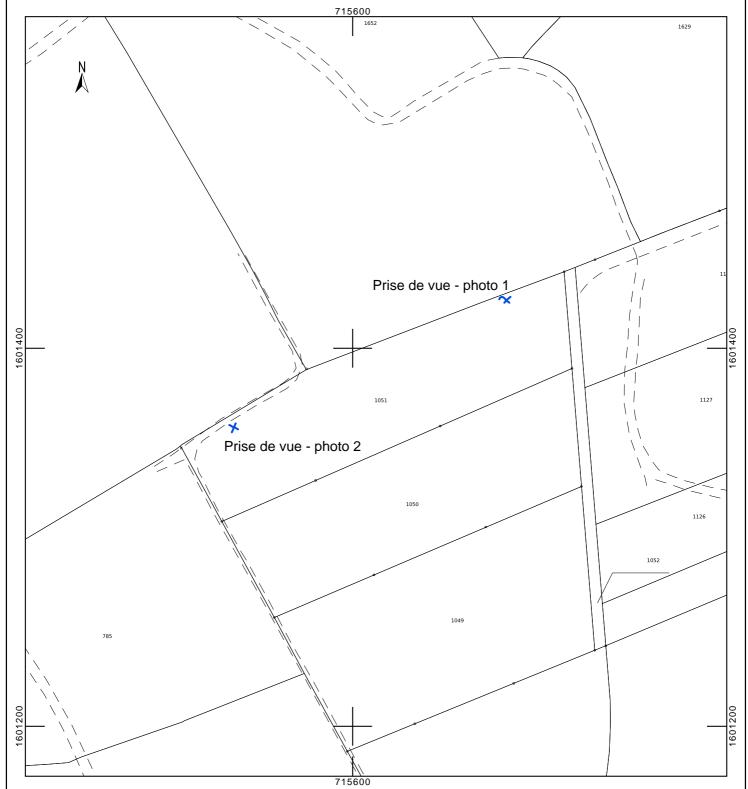
MART38UTM20

©2017 Ministère de l'Action et des

Comptes publics



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Département : Le plan visualisé sur cet extrait est géré MARTINIQUE par le centre des impôts foncier suivant : SDIF De la Martinique EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Commune: Hôtel des Finances Route de Cluny DIAMANT SCHOELCHER 97261 97261 FORT DE FRANCE CEDEX tél. 0596595576 -fax 0596597136 cdif.fort-de-france@dgfip.finances.gouv.fr Section : E Feuille: 000 E 01 Échelle d'origine : 1/5000 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'édition : 1/2000 Date d'édition : 05/04/2022 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : MART38UTM20 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics







Département : MARTINIQUE Commune: DIAMANT Section : E Feuille: 000 E 01 Échelle d'origine : 1/5000 Échelle d'édition : 1/2000 Date d'édition : 05/04/2022 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : MART38UTM20 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : SDIF De la Martinique Hôtel des Finances Route de Cluny SCHOELCHER 97261 97261 FORT DE FRANCE CEDEX tél. 0596595576 -fax 0596597136 cdif.fort-de-france@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

